Image not found or type unknown

Entretien chaudière

Par **Christian62500**, le **06/08/2024** à **11:07**

Je suis copropriétaire et l'entretien de ma chaudière individuel est soumise à un contrat collectif géré par le syndic (coût 162 euros).. J'ai trouvé un artisan très sérieux qui peut effectuer le même travail pour 90 euros. Puis je abandonner le contrat collectif au profit de cet artisan. Le syndic peut il m'imposer le contrat collectif. Merci

Par **janus2fr**, le **06/08/2024** à **12:18**

Bonjour,

Voir si ce contrat est imposé par le règlement de copropriété ou un vote en assemblée générale.

Par **coproleclos**, le **06/08/2024** à **18:16**

Bonjour,

Il serait bien de savoir également si la chaudière est un équipement privatif ou collectif.

C'est c'est votre propriété, une AG ne peut pas vous imposer un contrat qui est de votre propre initiative !

Bien à vous.

Par **Lingénu**, le **07/08/2024** à **00:50**

Bonjour,

Comme le dit Janus2fr, il faut rechercher quelle est l’origine du contrat de maintenance.

Dans certaines copropriété où les appartements ont tous été livrés avec des installations de chauffage individuel identiques, un contrat d’entretien collectif a pu être conclu été à l'origine. En ce cas tout copropriétaire peut se désolidariser mais toutefois dans le respect des

modalités inscrites dans le contrat.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés